

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Coup d'Œil Rétrospectif

**Notre mouvement cotonnier au cours de la saison
1937/1938**

En Marge d'un Accord

La baisse du prix de l'eau au Caire
Estimation approximative des résultats futurs

La Situation Économique Mondiale

Vers une reprise des matières premières

Les Sociétés à Monopole au Parlement

La concession des Egyptian Markets
Rapport de la Commission des Affaires Constitutionnelles du Sénat

Actualité Economique

La situation monétaire en Belgique

Bibliographie

La Relativité des Bilans

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

Coup d'Œil Rétrospectif

NOTRE MOUVEMENT COTONNIER AU COURS DE LA SAISON 1937/1938

La saison cotonnière 1937/38 touche à sa fin, dont quelques jours la séparent encore. Nous pouvons dès à présent nous faire une idée à peu près exacte du mouvement qui a caractérisé cette saison. Nous nous proposons, d'examiner ce mouvement dans une série d'articles que nous commençons cette semaine.

Les stocks

Nous savons que la saison actuelle prendra fin avec des stocks énormes qui le 17 août atteignaient près de 1.770.000 cantars, contre un peu moins de 420.000 cantars à la même date en 1937. Naturellement, ces stocks accusent une certaine diminution jusqu'à la fin du mois. Mais il est peu probable qu'ils ne s'élèvent pas à 1,5 million de cantars environ : chiffre énorme équivalant au quadruple des stocks de fin août 1937, et au triple des stocks existant à la fin de 1935/36.

La situation de l'industrie cotonnière

Les causes d'un tel état de choses qui n'est certainement pas particulier à l'Égypte nous les connaissons bien : d'un côté des récoltes énormes dans le monde entier, de l'autre consommation insuffisante.

L'industrie cotonnière surtout dans les anciens pays producteurs traverse une période des plus dures. Dans certains cas la production atteint à peine la moitié de la capacité des usines. Si le Japon a recommencé à faire des progrès considérables (il faut exporter coûte que coûte et à n'importe quel prix, car c'est l'argent qui fait la guerre), il n'en est pas tout de même de ses grands concurrents. Le tableau dressé par le dernier numéro de l'International Cotton Bulletin n'est guère réjouissant.

Ce n'est évidemment pas, que les besoins en cotonnades soient satisfaits dans le monde entier ! Loin de là ! Malheureusement, c'est le terrible état d'incertitude politique dans lequel nous vivons qui arrête le commerce et paralyse la production.

Prévisions bienvenues

Certains de nos confrères anglais faisant preuve d'un optimis-

me vraiment rafraîchissant à l'époque où nous vivons, ont prédit cette semaine, que l'Europe connaîtra en automne, une détente politique réelle et durable, et qu'une nouvelle ère s'ouvrirait pour l'univers.

Il faut souhaiter ardemment que ces heureuses prévisions soient justifiées par les faits. Les échanges ne manqueraient certainement pas alors de prendre un essor formidable. L'industrie cotonnière, connaîtra sans doute alors, une nouvelle période de prospérité et d'activité intense. Qui vivra verra !

Ceci dit, commençons notre examen de la saison qui sera bientôt

écoulée, en jetant un regard général sur le mouvement cotonnier (arrivages, exportations, consommation locale) depuis le début de septembre.

Pour faciliter notre étude, nous avons divisé la saison en 4 trimestres, et nous avons donné, dans les tableaux annexés à cet article, les chiffres comparatifs (1937/38 et 1936/37) concernant, le 1er trimestre, le 1er semestre, les premiers neuf mois, et enfin la saison (jusqu'au milieu d'août).

Les arrivages à Alexandrie

Examinons d'abord le tableau des arrivages.

ARRIVAGES (EN MILLIERS DE CANTARS)

1er trimestre		1er et 2me trimestre		1er au 3ème trimestre		1er au 4ème trimestre	
37/38	36/37	37/38	36/37	37/38	36/37	37/38	36/37
4707	4806	7742	8012	9966	8701	10230	8755
- 99	-	- 270	-		+ 1265		+ 1475
4806	4806	8012	8012	9966	9966	10230	10230

LA FLUVIALE F. VANDERZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL:

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES: LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Égypte

TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES

Jusqu'à la fin du second trimestre, nous constatons qu'en 1937/38, les arrivages étaient en retard sur ceux de la saison passée, quoique la production fut plus importante.

A fin novembre nous avions un déficit de 99.000 cantars par rapport à la saison précédente. Le déficit s'est accentué pour atteindre 270.000 cantars à fin février. Le mouvement de rétention à l'intérieur avait pris des proportions notables. Ce mouvement était dû à l'espoir de pouvoir profiter d'une bonne hausse des prix éventuelle — espoir qui s'est d'ailleurs avéré vain.

Au cours du troisième trimestre, cependant, les arrivages ont commencé à s'intensifier. A fin juin, ils accusaient déjà un excédent de 1.265.000 cantars par rapport à la même date de 1936/37.

Cet excédent a atteint près de 1.500.000 cantars vers la fin de la saison. Ce qui porte le chiffre de notre récolte commerciale à un

EXPORTATIONS (EN MILLIERS DE CANTARS)

1er trimestre		1er et 2ème trimestre		1er au 3ème trimestre		1er au 4ème trimestre	
37/38	36/7	37/8	36/7	37/8	36/7	37/8	36/7
2774	2522	5321	5900	7285	7882	8667	8687
	+ 252	- 579		- 597		- 20	
2774	2774	5900	5900	7882	7882	8687	8687

Au bout du second trimestre, malheureusement, nous ne pouvions déjà plus nous réjouir. Le mouvement de nos exportations s'était sensiblement ralenti, comme le montre notre tableau. Au cours du 3ème trimestre, nous avions encore perdu du terrain par rapport à 1936/37.

CONSOMMATION A ALEXANDRIE

(EN MILLIERS DE CANTARS).

1er trimestre		1er et 2ème trimestre		1er au 3ème trimestre		1er au 4ème trimestre	
37/8	36/7	37/8	36/7	37/8	36/7	37/8	36/7
40	38	76	73	115	109	148	140
	+ 2	+ 3		+ 6		+ 8	
40	40	76	76	115	115	148	148

Pourcentage de la consommation à Alexandrie par rapport :

10. aux arrivages :	37/38	36/37
20. aux exportations :	1,4 o/o	1,6 o/o
	1,7 o/o	1,6 o/o

La consommation à Alexandrie a été plutôt désappointante. S'il est vrai qu'elle a accusé une augmentation de 8.000 cantars par rapport à 1936/37, son pourcentage par rapport aux arrivages n'est que de 1,4 o/o (contre 1,6 o/o, la saison précédente), et par rapport aux exportations totales de 1,7 o/o (contre 1,6 o/o). Il faut avouer

peu plus de 10 1/4 millions de cantars (10 1/2 millions environ, si l'on tient compte du coton consommé à l'intérieur).

Ce chiffre est inférieur à celui de la seconde estimation gouvernementale (8 déc. 1937) qui prévoyait que la production de 1937/38 atteindrait 11.012.000 cantars. Mais il est toujours très supérieur au chiffre de 1936/37.

Cela n'aurait pu que nous réjouir si le mouvement de nos exportations ne s'était révélé si décevant.

Les exportations

A la fin du 1er trimestre, nous avions exporté 252.000 cantars de plus que la saison précédente. Si nos exportations avaient conservé le même rythme pendant le reste de la saison, nous n'aurions pour ainsi dire pas à nous plaindre aujourd'hui. L'excédent de la nouvelle récolte, aurait été absorbé en majeure partie, et nos stocks auraient été relativement réduits à fin de saison.

Une bonne partie de ce terrain a fini par être reconquise. Mais nous terminerons la saison avec un chiffre d'exportations peut-être légèrement supérieur à celui de la saison 1936/37. Et cela est manifestement insuffisant : de là les stocks importants qui se sont accumulés.

que de tels chiffres ne sont pas très encourageants. Il en ressort plus que jamais qu'en fait, l'Egypte ne doit nullement compter que sur ses marchés d'exportation, du moins pour de très longues années à venir. Que certains se le disent !

Edgar Anzarut.

EGYPTIAN INDEPENDENT OIL COMPANY (E.I.O.C.)

Entre :
MAHMOUD CHOUCRI PACHA, administrateur de Sociétés, égyptien, (500 actions) ;

HASSAN MAZLOUM PACHA, administrateur de Sociétés, égyptien, (500 actions) ;

Comm. Ing. ERMETE L. ALESSANDRINI, entrepreneur-proprétaire, italien, (2,000 actions) ;

Madame MARY AYOUB BEY, propriétaire, égyptienne, (1800 actions) ;

Maître GEORGES AYOUB, avocat à la Cour, égyptien, (1,000 actions) ;

JOSEPH BEKHIT, agent de change, égyptien, (325 actions) ;

Ing. RUGGERO E. BUCCIANTI, propriétaire, italien, (850 actions) ;

Ing. MIRKO E. BUCCIANTI, propriétaire, italien, (1,000 actions) ;

ALEXANDRE CHOREMI, administrateur de Sociétés, hellène, (1,500 actions) ;

JEAN CHOREMI, commerçant, hellène, (250 actions) ;

HENRY CLARK, administrateur de Sociétés, britannique, (375 actions) ;

JOSEPH CORDAHI BEY, propriétaire, égyptien, (2,000 actions) ;

BYRON G. DELLAPORTA, administrateur de Sociétés, hellène, (625 actions) ;

GEORGES DELLO-STROLOGO, commerçant, italien (750 actions) ;

JACQUES GHYSELEN, commerçant belge, (500 actions) ;

RAGHEB HANNA BEY, propriétaire, égyptien, (500 actions) ;

MAX M. HERMAN, administrateur de Sociétés, français, (250 actions) ;

ERCOLE J. LOPEZ, directeur de Sociétés, britannique, (250 actions) ;

JOHN PILAVACHI, propriétaire, hellène, (1,250 actions) ;

FRANK A. DE ROUGEMONT, O.B. E., rentier, britannique, (875 actions) ;

Maître HASSAN SOUROUR, avocat à la Cour, égyptien, (250 actions) ;

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination, d'une durée de 50 (cinquante) années.

Cette Société aura pour objet, l'achat, la vente et la distribution en Egypte ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers des pétroles, benzine, mazout, huiles minérales et tous autres produits ou sous-produits pétrolifères et similaires, ainsi que toutes autres opérations mobilières ou immobilières s'y rattachant.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

Son capital social est fixé à L.E. 100.000 (cent mille livres égyptiennes), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de L.E. 4 (quatre livres égyptiennes) chacune.

En Marge d'un Accord

LA BAISSÉ DU PRIX DE L'EAU AU CAIRE

Estimation Approximative des Résultats Futurs

Nous venons de recevoir le texte complet de l'accord intervenu entre le Gouvernement égyptien et la Société des Eaux du Caire sur la réduction du prix de vente de l'eau. Nous avons estimé intéressant, à la lumière de ce document d'essayer de déterminer quel serait, d'une façon approximative, les résultats des exercices à venir et quelle sera l'influence de cet accord sur les bénéfices nets de l'entreprise.

L'accord stipule différents prix pour les diverses catégories d'abonnés. Dans son dernier rapport la Société indiquait comme suit la quantité d'eau qu'elle avait élevée au cours de l'année 1937 :

Concession du Caire	
eau filtrée	42.740.064 m.c.
Concession du Caire,	
eau non filtrée	3.832.440 m.c.
Concession de Zeitoun	6.627.761 m.c.
Concession d'Assiout	1.360.370 m.c.
Total :	54.560.635 m.c.

Nous basant sur les chiffres ci-dessus, nous rechercherons à établir les recettes provenant de la vente du prix de l'eau. Evidemment en ce qui concerne les quantités d'eau que nous allons attribuer à chaque catégorie de consommateurs, nous ne pourrions que demeurer dans une évaluation approximative, que nous avons tout lieu de croire cependant, se rapprocher suffisamment de la réalité. Ainsi, cette quantité de 54.000.000 de mètres cubes, sera subdivisée comme suit :

Eau filtrée Caire livrée aux particuliers :	35.740.000 m.c.
Eau filtrée Caire livrée au gouvernement, armée britannique, instituteurs de bienfaisance, etc. :	7.000.000 m.c.
Eau trouble Caire :	3.832.000 m.c.
Zeitoun, Matarieh :	6.628.000 m.c.
Assiout :	1.360.000 m.c.

A ces quantités, nous allons appliquer les nouveaux prix. Toutefois, vu la généralisation de l'emploi des compteurs, nous devons escompter une certaine réduction qui ne pourrait cependant pas dépasser 10 o/o de la quantité d'eau filtrée livrée au Caire. En effet, malgré un accroissement sensible

de l'emploi des compteurs entre les années 1936 et 1937, la diminution d'eau fournie au Caire n'a même pas atteint 1 o/o.

Etablissons donc le prix de vente de l'eau fournie par la Société en tenant compte que la quantité livrée au Caire ne s'élève qu'à 32.166.000 m.c.

Eau filtrée au Caire, 32.166.000 m.c. à 14 1/2 m/ms. = 466.407 livres.

Eau vendue gouvernement, armée britannique etc. : 7.000.000 m.c. à 11,8 m/ms. = 82.600 livres.

Eau trouble : 3.832.000 m.c. à 8 m/ms. en moyenne = 30.656 livres.

Eau vendue Zeitoun et Matarieh: 6.628.000 m.c. à 8 m/ms. en moyenne = 53.024 livres.

Eau vendue à Assiout : 1.360.000 m.c. à 10 m/ms. = 13.600 livres.
Total : 646.287 livres.

Sur cette somme, 400.000 livres sont réservées exclusivement pour la Société, le solde de L.E. 246.287 étant réparti comme suit :

60 o/o à la Société:	L.E. 147.772
40 o/o au gouvernement :	L.E. 98.515
	L.E. 246.287

Il ne reviendrait donc à la Société du chef de la vente de l'eau, qu'une somme totale de 547.771 livres. A ce montant, il faudrait ajouter les autres revenus de la Société, qui pour l'exercice écoulé ont atteint une somme d'environ L.E. 60.000. Au total, les revenus de la Société s'établiraient à L.E. 547.771 plus 60.000 = L.E. 607.771.

De ce montant il faudrait déduire les sommes suivantes :

Dépenses :	L.E. 207.865
Réserves pour 1er établissement	L.E. 50.000
Intérêt amortissement capital :	L.E. 13.667
Total :	L.E. 289.522

Il resterait un solde distribuable de L.E. 318.249.

Sur ce montant, il reviendrait 3 o/o aux administrateurs : L.E. 9.547.

Solde : L.E. 308.702.

7 o/o aux Fondateurs : L.E. 22.277.

Solde réservé aux actions de Jouissance : L.E. 286.425.

Il reviendrait ainsi à chacune des 320.000 actions de jouissance environ P.T. 90.

Si nous n'aurions tenu compte que des recettes provenant uniquement de la vente de l'eau, la jouissance n'aurait bénéficié que d'un coupon de P.T. 73.

Toutefois, ce montant de P.T. 90 représente un maximum qui ne pourra être dépassé pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que le développement de la ville du Caire permette un accroissement sensible de la consommation de l'eau, provoquant une augmentation des recettes. D'autre part, ce même montant de P.T. 90, comprend un certain pourcentage destiné à l'amortissement de la valeur de l'action de jouissance qui comme on le sait ne bénéficie d'aucun remboursement à l'échéance de la Société, puisque toutes les installations, etc., etc., reviennent gratuitement au gouvernement.

Si ce coupon demeure plus élevé que celui distribué l'année dernière, il n'en demeure pas moins que par la réduction des prix, la Société a consenti un sacrifice que l'on peut estimer à 400.000 livres, si l'on tient compte que par son acte de concession, elle était pleinement justifiée à imposer l'emploi du compteur sans être tenue à une réduction des prix. Dans tous les cas, ce sacrifice atteint tout au moins L.E. 200.000 sur la base de la réduction à 15 1/2 millièmes qu'elle avait consenti spontanément avant tout accord.

Il n'en reste pas moins vrai que les actionnaires de la Société se voient garantir un coupon substantiel qui ne justifie pas les cours actuels en Bourse. En effet, ce coupon, sur la base du dernier cours fait de frs. 365 représente un rendement de 6 o/o. Si ce rendement est plus élevé que celui des valeurs d'un standing aussi favorable c'est qu'il comprend comme nous l'avons signalé plus haut, une marge pour l'amortissement du titre.

Mais il justifie également un redressement rapide du cours de l'action de Jouissance à la Bourse des valeurs.

LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

VERS UNE REPRISE
DES MATIERES PREMIERES

L'année 1937 fut, on s'en souvient, marquée par une baisse presque catastrophique, des matières premières. Le cuivre standard qui, en mars de l'année dernière, avait dépassé à Londres les cours de 78 livres st. la tonne, ne valait plus, en fin d'année, que 40 livres st. et même moins. Le plomb et le zinc passaient, aux mêmes dates de 36 Lstg. à 15 ou 16. L'étain de plus de 300 livres à 180, le blé à Chicago de 140 cents le boisseau à 90 environ, le café type Rio, à New-York de 10 à moins de 6 1/2, le coton de 15 à 8, le caoutchouc de 12 cents environ à 7. Encore ne s'agit-il pas là, à proprement parler, des cours extrêmes, mais de ceux qui furent réellement pratiqués.

Après une période aussi désastreuse et un premier semestre de 1938 au cours duquel se manifestèrent parfois de sérieuses velléités de relèvement, allons-nous voir enfin les matières premières progresser sur leurs grands marchés ? Aucune question n'est présentement plus intéressante pour l'avenir des bourses universelles, en particulier pour celui de la Bourse de Paris où le compartiment des matières premières est très important.

C'est des Etats-Unis, centre prépondérant de production et de consommation des matières premières que nous parviennent peut-être aujourd'hui les avis les plus optimistes sur l'amélioration de leur marché.

Quelle que soit la politique pratiquée par le Gouvernement actuel qui semble bien, depuis la crise économique et boursière de l'année dernière et du début de cette année, avoir mis, comme on dit, « de l'eau dans son vin », un sentiment plus favorable à la reprise des affaires prévaut aujourd'hui dans les cercles d'affaires de New-York et de Chicago les plus farouchement opposés aux réformes de Roosevelt.

Ce sentiment s'exprime de nombreuses manières, par articles et par interviews ou conversations privées. Les nombreux touristes nord-américains qui fréquentent les stations thermales et balnéaires de France, ne songent pas à le dissimuler. Aussi bien, les chiffres sont-ils là pour appuyer les opinions formulées. Supposons qu'un magnat de la 5e Avenue, en mars 1937, ait consacré de 2 millions de dollars à des achats de matières premières (prima-

ry products). La valeur de sa participation n'était plus, un an après — c'est-à-dire en mars dernier — que de 1,300,000 dollars. Elle fléchissait davantage encore au début de juin pour reprendre d'ailleurs assez fortement pendant le mois de juillet.

Anticipant, comme toujours, sur l'avenir, les cours des principales valeurs industrielles à Wall Street ont progressé presque verticalement le mois dernier. Leur hausse moyenne atteignit et dépassa même 25 p.c. Les circulaires des si nombreuses banques américaines se sont toutes fait l'écho de cette amélioration. C'est ainsi que la Revue de la Banque de Réserve de Chicago et celle de la Banque de Réserve de Cleveland (la Cité du Blé et la Cité de l'Acier) signalaient tout récemment la teneur satisfaisante des renseignements concernant l'activité économique du mois dernier. Pour le blé, la récolte serait, pour son importance, la troisième dans les annales de l'agriculture américaine, la moyenne des évaluations fournissant un chiffre de 936 millions de boisseaux qui font 254 millions de quintaux.

Quant à la métallurgie, son activité correspondrait à 40 pour cent de la capacité des usines. Nous l'avons vue à 75 pour cent, soit. Mais il n'y a pas si longtemps qu'elle était voisine de 25 pour cent.

— Voyez-vous, nous disait il y a quelques jours à Besançon, un riche industriel nord-américain, venu pour se renseigner sur la situation horlogère en France, les Etats-Unis, même avec la crise actuelle, même avec la funeste politique du New Deal, même avec leurs millions de chômeurs et les craintes très réelles nées du conflit dans le Pacifique, ont l'enviable privilège d'être un pays où la question des capitaux nécessaires à l'industrie nationale ne se pose même pas. La meilleure preuve n'en est-elle pas fournie par les immenses réserves d'or évaluées à plus de 13 milliards de dollars, plus de la moitié du stock d'or mondial. Tel est le résultat concret d'une balance du commerce régulièrement et fortement excédentaire...

Imaginer que, dans un pays possédant plus de la moitié de l'or du monde, contrôlant de haut la production du pétrole et de nombreux métaux usuels, possédant un marché intérieur de 150 millions d'habitants et un commerce extérieur créditeur,

pour le premier semestre de cette année de plus de 600 millions de dollars, l'esprit d'initiative, puisse jamais subir une éclipse durable est une pure stupidité.

Sans recourir le moins du monde à une stérilisation du métal précieux, les E.-U. peuvent prendre, à l'heure H judicieusement choisie par eux, toutes les mesures nécessaires à revivifier l'économie universelle. Rien de ce qui est européen ne les laisse plus indifférents. Et si l'« isolationnisme » y reste encore une doctrine soutenue, avec l'excellents arguments, du reste, par beaucoup, force est de constater pourtant que, dans les plus récents conflits du vieux Continent (le conflit tchéco-allemand en particulier), les ambassadeurs de la grande république amie ont fait entendre une voix écoutée.

Pour le moment, la Bourse de Paris, inactive mais ferme dans le fond, et bien dégagée des positions parasitaires, fait l'effet de chercher sa voie. Les avis reçus de Londres et de New-York l'aideront d'autant plus à la trouver que nulle part, dans l'économie mondiale, n'existent des stocks d'une importance dangereuse. La situation des marchés des métaux, aujourd'hui fort saine, l'atteste. Des mesures judicieuses ont été prises, quand il le fallait, pour limiter la production (cuivre, caoutchouc, etc). Elles pourraient bien ne pas tarder à porter leurs fruits.

(Sans Fil)

LE COMMERCE EXTERIEUR
DU SOUDAN

Il ressort du Rapport publié par le Département de l'Economie et du Commerce soudanais que le commerce extérieur a diminué de L.E. 1.741.689 pendant le premier semestre de cette année par rapport au même semestre de l'année précédente. Sa valeur totale a atteint, en effet, L.E. 6.597.933 contre L.E. 8.339.622.

La part de la Grande-Bretagne dans les exportations a été de 44,1 0/0 soit L.E. 1.238.744 et dans les importations de 25,9 0/0, soit L.E. 902.082.

La part de l'Egypte a été de 16,2 0/0 dans les exportations, soit L.E. 454.302 et de 23,2 0/0 dans les importations, soit L.E. 805.900.

La part du Japon s'est élevée à 16,2 0/0 dans les importations, soit L.E. 625.000, alors que ses achats n'ont atteint que L.E. 10.424.

LES SOCIÉTÉS A MONOPOLE AU PARLEMENT

LA CONCESSION DES EGYPTIAN MARKETS

Rapport de la Commission des Affaires Constitutionnelles du Sénat

La Commission expose dans son rapport que, dans la séance du 18 juillet 1938, l'honorable Youssef Ahmed El Guindi a déposé une proposition invitant le Gouvernement à présenter au Parlement au cours de la présente session, un projet de loi comportant les stipulations de la Convention qui concède aux «Egyptian Markets», l'exploitation des marchés publics et des abattoirs.

Il ressort de l'examen du dossier de l'affaire, ainsi que des déclarations du Délégué des Finances, que le 24 Juin 1898, le Gouvernement Egyptien a concédé à Abdallah Bey Hachem et consorts la création et l'exploitation de 120 marchés publics pour les bestiaux, pour une période de 30 années ; et le 26 Décembre 1904, la société a obtenu une prorogation de dix autres années expirant le 31 Mai 1938. Dans l'intervalle, soit le 3 Novembre 1900, le ministère des Finances a approuvé le transfert de la concession à la Société des «Egyptian Markets».

Or, l'article premier de l'acte de concession stipule que, durant toute la période concédée, le Gouvernement Egyptien n'aura ni à créer ni à concéder d'autres marchés dans les régions énumérées par l'acte. En revanche, l'article 11 stipule qu'à l'expiration de la concession, tous les marchés de bestiaux avec leurs annexes et dépendances, ainsi que les terrains acquis par la Société, les constructions y édifiées, le matériel et autres, seront la propriété absolue du Gouvernement, libres de toutes charges, hypothèques ou droit quelconque, sans aucune indemnité ni compensation.

Le 4 Mars 1938, la Société, à la suite des pourparlers idoines, a exprimé au Ministère son désir de prendre ces marchés en location à des conditions déterminées, pour une période de 30 années, après que le Gouvernement en aura pris possession à l'expiration de la période primitivement concédée. Le ??

Ministère des Finances a soumis une contreproposition sous réserve de l'approbation du Conseil des Ministres puis du Parlement. Cette contreproposition ne comporte aucune restriction touchant le droit du Gouver-

nement de créer ou concéder d'autres marchés.

Le 26 Mars 1938, la Société a fait part au Ministère de son acceptation de la convention sur la base du contre-projet.

Le Ministre des Finances a dès lors saisi le Conseil des Ministres d'une note exposant les détails de cet accord de principe. Cette note spécifie qu'en cas de l'assentiment du Conseil des Ministres touchant les conditions de location des marchés à l'expiration de la concession actuelle, le Ministère prendra les mesures nécessaires pour l'élaboration d'un projet définitif en vue de son approbation par le Parlement.

En attendant que ces formalités soient prises, et vu que le délai expirant le 31 Mai 1938, ne saurait suffire à leur accomplissement, le Ministère propose que la Société soit, à titre temporaire, autorisée à exploiter les marchés jusqu'au 31 Décembre 1938, aux mêmes conditions établies par la Commission.

Le 3 Avril, le Conseil des Ministres a approuvé la note des Finances, qui a décidé de renoncer au projet et de mettre en adjudication publique ou privée l'exploitation des marchés et des abattoirs.

Le 19 Juillet 1938, le Ministère des Finances en a avisé la Société ; et le 23 du mois, il l'a invitée à payer le montant de la location à partir du 31 Mai 1938 jusqu'au 31 Décembre 1938, à raison d'un loyer annuel de L.E. 10,000, qui a fait du reste l'objet de l'accord du principe.

Il résulte de là ce qui suit :

1. — L'acte de concession des «Egyptian Markets» a effectivement pris fin le 31 Mai 1938.

2. — Un projet était sur pied pour la location des marchés et des abattoirs pour une période de 20 années, renouvelable pour 30 autres années, au gré du Gouvernement et à des conditions nouvelles. Cet accord préliminaire n'a pas eu de suite.

3. — Durant que ces dispositions étaient prises en vue d'un projet nouveau, les deux parties étaient convenues qu'elles n'aboutiraient qu'à l'expiration de la concession primitive.

Un arrangement provisoire devait donc intervenir pour régir la période transitoire.

4. — Le Gouvernement a renoncé au projet de convention nouvelle pour exploiter lui-même marchés et abattoirs au profit du public, en les mettant en adjudication publique.

5. — Les conditions régissant la période transitoire ne sont pas celles de l'ancienne convention ; et bien que constituant un accord nouveau, elles ne sont pas une prorogation de l'ancienne concession.

6. — L'objet de la convention nouvelle consiste dans l'exploitation par une Société agissant pour l'intérêt public, pour une période déterminée et à des conditions déterminées.

Or, comme l'article 137 de la Constitution dispose que «Aucun emprunt public, ni aucun engagement pouvant grever le Trésor pour un ou plusieurs exercices futurs, ne pourra être contracté sans le consentement du Parlement.

Aucune concession ayant pour objet l'exploitation d'une richesse naturelle du pays ou un service d'utilité publique, ni aucun monopole ne peuvent être accordés qu'en vertu de la loi pour un temps limité.

L'approbation préalable du Parlement est nécessaire pour toute création ou suppression de lignes de chemins de fer, de routes publiques, de canaux, drains ou autres ouvrages d'irrigation intéressant plus d'une province ainsi que pour toute aliénation gratuite des domaines de l'Etat ; il est évident qu'il reste applicable à l'arrangement provisoire en question.»

La Commission conclut au bien fondé de la proposition de l'honorable Youssef Ahmed el Guindi, et elle la recommande à l'approbation de l'Assemblée.

A ce propos, elle attire l'attention du Gouvernement sur l'avantage qu'il y aurait à consentir la location de ces marchés par petits lots ne dépassant pas cinq marchés à la fois, la préférence devant être accordée aux habitants de la région.

Le Sénat adopte les conclusions du rapport.

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La Situation Monétaire en Belgique

L'alerte qui s'est produite sur divers marchés de devises européennes au cours de la quinzaine écoulée, n'a pas affecté le Belga. La tension progressive du cours du métal jaune jusqu'à 142 sh. 9 d. l'once à Londres et la hausse du dollar américain à 4,87 1/4 contre livre sterling n'ont pas détourné la tendance à l'amélioration de la monnaie belge. Le Belga, essentiellement soutenu par son statut de convertibilité et appuyé par la liquidation des engagements trimestriels vendeurs constitués lors des événements du mois de mai dernier, a adhéré constamment à l'orientation pratiquement directrice du dollar.

Cette tendance a permis de reconstituer, dans une large mesure, les avoirs en or et en devises qui avaient subi une amputation sensible lors du

retrait des dépôts de fonds étrangers consécutifs à la dernière dévaluation du franc français et à la crainte d'événements graves en Europe Centrale. Il est vrai que la conclusion d'un emprunt à trois mois renouvelable, auprès d'un consortium de banques hollando-suisse, a engendré le mouvement d'importation de fonds disponibles. Mais les mouvements des comptes de l'Institut d'Emission montrent que ce mouvement a été largement accompagné pour compte privé, et qu'il a été souligné par une détente intérieure très notable de la situation monétaire.

La comparaison des bilans de la Banque Nationale fournit, à cet égard, des données d'appréciation très intéressantes:

Actif	(En millions de francs)			
	19 mai	16 juin	4 août	11 août
Encaisse-or	13,667	13,885	14,860	15,229
Devises	3,591	3,711	4,336	4,587
Effets	2,448	2,290	1,432	1,276
Avances sur titres	687	371	292	248
Passif				
Billets	20,638	20,544	21,163	21,226
Trésor	74	74	65	89
Comptes particuliers	1,437	1,393	1,375	1,705

BIBLIOGRAPHIE

La Relativité des Bilans

La présentation des comptes joue, dans le domaine de l'organisation financière un rôle primordial. Pour le profane, il semblerait que l'expression comptable d'une activité financière, commerciale ou industrielle quelconque est d'une aisance relative étant donné la précision absolue à laquelle doivent finalement aboutir les combinaisons des chiffres. Par ailleurs, l'aspect de précision avec lequel se présentent les comptes dans un Bilan, fait croire généralement à l'expression rigoureuse de la réalité.

Une fois de plus, la loi de la Relativité se vérifie, et les chiffres dans leur sévère précision ne peuvent y échapper.

Les divers postes d'un Bilan devraient normalement refléter la situation patrimoniale d'une affaire et ses résultats d'exploitation. Aussi la confection de ce tableau doit-il s'inspirer de principes très sévères afin

qu'envers toutes les parties en cause, soit assurée une rigoureuse justice. La relativité des chiffres qui peuvent être présentés est susceptible d'entraîner des conséquences de toutes sortes vis-à-vis de la Société elle-même, de ses différents associés, administrateurs, ou bien vis-à-vis des autorités et du fisc en particulier.

La notion jurisprudentielle et économique du bénéfice, les diverses estimations qui peuvent être attribuées aux immobilisations, aux valeurs de roulement, les notions de prix de revient, les divers éléments de hausse et de baisse des prix sont autant de problèmes, qui, pour les auteurs directs et indirects d'un Bilan, revêtent une importance notoire, à tel point qu'ils peuvent entraîner leur responsabilité civile et pénale.

Une étude générale est très approfondie de cette «Relativité des Bilans», ses causes et ses conséquences au point de vue juridique et éco-

nomique, ainsi que ses remèdes, fait l'objet d'un excellent ouvrage de M. Georges Roche (Libr. du Recueil Sirey Edit.). L'auteur y envisage le problème sous ses aspects les plus divers. Avec une minutieuse précision, tout ce qui a trait à la présentation des chiffres d'une entreprise est étudié méthodiquement dans tous ses détails.

Les sorties d'or, qui avaient atteint environ quatre milliards dans les débuts du moi de mai, ont été compensées par une rentrée globale de l'ordre de deux milliards. La détente a été particulièrement marquée dans le montant du portefeuille commercial et dans celui des avances sur fonds publics, qui sont actuellement réduits à des niveaux assez bas. Indice évident d'aisance bancaire, dont nous avons déjà noté toutes les preuves dans la dernière statistique globale concernant les établissements belges de dépôts. En contre-partie, les avoirs en compte de créateurs particuliers ont largement grossi.

Le volume des disponibilités libres apparaît très important. Le marché monétaire local offre tous les caractères désirables de facilité et de santé, dans l'ordre des gestions privées. Eu égard à la situation internationale à la tension cambiste extérieure, à la pression qu'exerce indirectement le déficit important de la balance du commerce extérieur pour les derniers mois, il donne des preuves de solidité hautement appréciables. Mais l'existence de liquidités massives ne suffira pas à déterminer une réaction économique utile si la confiance élémentaire n'est pas soigneusement respectée et entretenue, par exemple, par une politique budgétaire prudente et par une plus grande modestie dans les tendances interventionnistes. L'histoire monétaire belge du dernier trimestre illustre les capacités de résistances de l'économie privée... mais rien de plus.

Un pareil ouvrage est loin d'être simplement un livre de lecture. Il constitue pour tous ceux qui, dans une organisation financière désirent posséder à fond toutes les faces du problème de la présentation du Bilan, la plus précieuse des collaborations.

J.S.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er Septembre 1937 au 17 Août 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 147.781 cantars et celle à l'intérieur à 354.000, soit un total de 492.781 cantars, laissant un stock de 1.677.359.

Celle de graines de coton s'est élevée à 1.042.858 ardebs contre 1.114.486,

REVUE DE LA PRESSE ARABE

En respectant la Constitution

Le Sénat a exigé qu'on lui soumette les projets de loi relatifs aux impôts. Il a voulu respecter la Constitution en ce qui concerne le « Mokattam » dans un éditorial.

On n'a pas eu à enregistrer au Sénat une opposition quelconque aux impôts en eux-mêmes. On n'a pas manifesté non plus une tendance hostile à l'adoption de ces impôts ou à leur application. La Haute Assemblée a, au contraire, assuré le gouvernement de ses bonnes dispositions pour prolonger la session parlementaire pendant ces fortes chaleurs et examiner les projets en accordant à leur étude le soin et les recherches efficaces. Ainsi, on sera sûr que ces impôts seront appliqués sans risque de critiques qui pourront être formulées contre eux.

Heureusement que le gouvernement a bien pris la chose. Ainsi ceux qui avaient commencé par critiquer les Sénateurs ici et en Angleterre, se sont rendus compte, à la suite de l'attitude du gouvernement, qu'ils étaient dans l'erreur.

N'allons pas trop vite...

Ajoutons ici, que les dispositions du Parlement favorable à l'examen des projet-lois, ne signifie pas leur adoption dans leur forme actuelle. L'examen de ces projets aux commissions des finances d'abord, puis dans les deux assemblées pourraient aboutir à des réclamations prévoyant une réduction sensible. Déjà des tendances dans ces sens ont été esquissées dans les deux assemblées.

Le public est content

Inutile de dire, que l'opinion publique a apprécié l'attitude du Sénat et de sa commission des Finances à l'égard du gouvernement, ainsi que le respect manifesté par ce dernier pour la Constitution. L'opinion publique, a apprécié également le désir du gouvernement d'aboutir à des solutions pratiques au lieu de recourir aux vaines discussions et au dénigrement.

Le pays se rend parfaitement compte de l'importance de ces lois et de leurs rapports étroits avec la vie des individus et des groupements ainsi que de toutes les répercussions que ceci peut avoir sur l'économie du pays.

Diminuer les dépenses

Il y a quelques jours, c'était le « Misri » qui reprochait au gouvernement ses dépenses superflues, aujourd'hui c'est le « Mokattam » qui en fait de même. Il prend note dans

un article de fond de la décision prise de diminuer considérablement les dépenses de l'Etat. Cette mesure est commentée par le journal en ces termes :

Les temps sont révolus où le gouvernement pouvait dépenser à sa guise des milliers de livres, pour des choses superflues — des cadeaux, des frais de représentation — afin que l'on dise que l'Egypte est distinguée, riche et civilisée. Les dépenses du gouvernement comprennent des crédits dont on peut se dispenser aisément. Il est indispensable que les dépenses soient faites avec la minutie d'un comptable et non point avec la largesse d'un héritier.

On pourrait dire que les gouvernements parlementaires peuvent difficilement économiser les dépenses gouvernementales parce qu'il faut ménager les électeurs et conserver leur appui.

Mais il nous semble que ce jugement n'est pas général. Le gouvernement égyptien fait aujourd'hui face à la situation en imposant en bloc une série d'impôts. On sait pourtant que de telles mesures sont indésirables jusque dans les pays les plus civilisés et chez les nations les plus patriotiques. Même s'il faut ménager aussi les électeurs, on ne saurait mieux le faire qu'en diminuant leurs charges. Ce qui ne peut être fait que si on se décide à diminuer les dépenses du gouvernement, dans les divers chapitres du Budget. Les déclarations du Premier Ministre et les mesures prises par le Ministre des Finances montrent qu'ils sont tous deux convaincus de la chose et de la nécessité de la réaliser.

Une heureuse initiative

C'est celle de l'économie de 10 0/0 projetée dans les dépenses de l'Etat. M. Karim Sabet, dans le « Misri », loue cette initiative en ces termes :

Il nous est agréable de dire que le gouvernement s'est rendu compte de ce que nous avons écrit au sujet des impôts. On annonce que le Ministre des Finances a avisé les secrétaires financiers, qu'il s'est mis d'accord avec les ministres pour réduire de 10 0/0 les crédits affectés aux divers chapitres des dépenses du Budget.

Ne généralisez pas

Il est heureux que le Cabinet prenne une pareille mesure. Mais il nous semble qu'il ne faudrait pas appliquer cette économie à tous les chapitres du budget sur un même pied d'égalité. Il y a en effet des chapitres où on peut économiser 20 0/0, alors que cette proportion doit être beaucoup plus restreinte dans d'autres

chapitres. Il y a enfin des crédits qu'il faudrait augmenter, ceux par exemple, destinés à améliorer la vie du fellah : car les droits du fellah sont sacrés. Il doit boire de l'eau pure et vivre dans un milieu sain. Il doit trouver aussi des institutions pour s'y soigner facilement.

Où faut-il faire les économies

Ce sont des choses importantes. Nous ne pouvons pas faire des économies là-dessus. Mais, celles-ci doivent plutôt être réalisées sur les choses superflues.

Il faut donc faire ces économies par degrés en accordant la préférence aux choses essentielles.

Il n'y a que les choses superflues qui exaspèrent le peuple. Car, si nous économisons d'une part 10 livres pour en dépenser d'autre part 1000, nous ne ferons qu'augmenter la misère du peuple.

Le peuple veut de l'économie. Mais il veut que cela ne soit ni aux dépens du fellah ni aux dépens de l'ouvrier.

Après les capitulations

C'est l'« Ahram » qui parle des nouveaux impôts dans leur rapport avec la nouvelle réforme fiscale, et de notre indépendance financière, après la suppression des capitulations :

La chose la plus importante que nous avons gagné du traité Anglo-Egyptien, est, sans contestation, la suppression des capitulations. Et ce qu'il y a de plus important dans cette suppression, est le fait de voir l'Egypte recouvrer ses droits à la législation financière, complétant ainsi son indépendance économique.

Une des premières charges imposées par l'indépendance au gouvernement égyptien est donc de s'empresser de réformer le système fiscal depuis longtemps si défectueux, en répartissant les impôts d'une manière juste et équitable sur la base de l'égalité entre tous les habitants.

L'opinion des milieux étrangers

Les milieux d'affaires étrangers sont parfaitement au courant de la nature des impôts que l'on veut appliquer sur les revenus des fortunes mobilières, sur les successions et sur les salaires. Nos hôtes étrangers savent très bien comment le législateur économique égyptien s'est approché d'eux avec beaucoup de douceur et de modération. Ceux-ci ont reconnu à l'Egypte le droit de légiférer en matière financière. Ils ont placé leur confiance dans le gouvernement depuis que celui-ci a étendu les ailes pour abriter leurs intérêts nombreux, leurs droits et leurs entreprises ici.

Il y a des étrangers qui jouissent sous le régime actuel d'une liberté de parler, de penser et d'écrire, liberté dont ne jouissait pas l'ancien régime consulaire.

Il n'y a pas de doute que la bonne marche du régime judiciaire a placé les hôtes étrangers dans un état de tranquillité et de sécurité qui les engage à accueillir favorablement de nouveaux impôts.

Certains d'entre eux ont écrit :

« La question des impôts, soumis aujourd'hui au parlement égyptien, intéresse les étrangers avant les nationaux, parce qu'ils ont été élaborés pour déterminer les charges des colonies étrangères à l'égard du système fiscal égyptien ».

Ceci est vrai dans l'ensemble. Sans les capitulations et les étrangers, la législation financière de l'Egypte n'aurait pas été paralysée jusqu'ici.

En fait, cette législation met un terme au différend politique ancien entre les nationaux et les étrangers écartant tout obstacle de la voie de l'indépendance financière de l'Egypte.

Laissons aux Chambres législatives le soin d'examiner les nouvelles lois. Peu importent les débats qui pourraient en résulter. L'essentiel, c'est que l'on ait des lois soigneusement élaborées et prêtes à être exécutées équitablement.

Le redressement industriel de l'Egypte

L'activité industrielle n'est pas équitablement répartie dans les diverses villes du pays écrit l'« Ahram » dans un article de fond :

Il convient de dire que l'augmentation du nombre des usines et des fabriques à l'intérieur du pays est un des problèmes de la civilisation de l'hygiène et de la morale, problème qu'il faut envisager. Il est temps pour que le législateur égyptien intervienne et réglemente la vie industrielle d'une manière assurant son développement constant d'une part, et la sauvegarde de l'hygiène publique dans les villes d'autre part.

Bien que l'on n'ait pas déterminé des régions précises pour les industries, il y a des quartiers où les fabriques et les usines se multiplient et où les ouvriers vivent. Ainsi, par exemple, pour les tanneries du Caire, c'est au Sud des abattoirs qu'elles ont élu domicile et pour celles d'Alexandrie c'est dans la région du Mex, les nombreux ateliers de Boulac et de Choubrah, les usines de Mahmoudieh, les fabriques de Mehalla el Kobra, etc... etc...

Manque d'ordre

Toutefois, l'extension des fabriques dans ces régions était tout à fait improvisée. Il n'y avait point de politique préconçue et tracée à l'avance pour réaliser ce but.

Plusieurs propriétaires de fabriques ont construit sans que les autorités aient eu le loisir de diviser les lots de terrains, d'aménager des routes et de créer des jardins et les clubs nécessaires pour distraire les ouvriers. Cette situation s'est présentée aussi dans d'autres pays. Et ce n'est qu'au cours de ces dernières années que l'on a généralisé l'assurance de l'hygiène et les conditions d'habitations des ouvriers. Certaines villes de Grande-Bretagne se plaignent encore de l'état des fabriques et des conditions hygiéniques des ouvriers. La preuve en est dans le grand nombre de questions posées au gouvernement anglais par les députés du parti travailliste.

Il faut rétablir l'équilibre

Il ne suffit pas que les autorités travaillent à créer des régions industrielles autour des villes. Il faut répartir ces industries dans le pays. Afin que, l'encombrement sensible dans les villes principales et particulièrement au Caire ne soit pas accentué, afin que la civilisation, l'amélioration et le développement et les progrès puissent être poursuivis dans les divers domaines.

Il faut aussi s'intéresser à l'aménagement des cités industrielles. On poursuivra en même temps le relèvement du niveau de la vie. Les habitants eux-mêmes amélioreront leurs conditions d'existence.

Les richesses du sous-sol égyptien

C'est le « Mokattam » qui parle des ressources minières en houille et en pétrole en Egypte. Voici ce qu'il écrit :

Les importations de houille et de pétrole continuent à augmenter sans cesse en quantité et en valeur. Les prix de la houille ont l'année dernière augmenté de 60 0/0.

Le charbon de houille

C'est là un état de choses qui mérite une certaine attention. On a jusqu'ici échoué dans la recherche de la houille en Egypte. Il se peut qu'il

n'y ait pas de couches minières de ce produit pour des raisons géologiques. Toutefois, on ne pourrait se prononcer d'une manière définitive qu'après avoir fait une étude approfondie de la question.

Il reste que nous avons deux grandes sources de forces : le pétrole et l'électricité provenant des chutes d'eau.

Le Pétrole

Il est certain, après les expériences faites, que les rives de la Mer Rouge sont riches en pétrole. Si les quantités extraites jusqu'à il y a quelques temps, ont dépassé les 3.000 tonnes par semaine, c'est parce que les conditions du permis octroyé par le gouvernement égyptien limitaient l'activité des chercheurs. Maintenant les choses ont changé. Aux puits de Ghardaka, on vient d'ajouter les puits de Ras Gharib. Le rendement hebdomadaire a augmenté de plus de mille tonnes, soit près de 60.000 tonnes par an.

Il nous semble que le moment est venu de revoir la politique pétrolière de l'Egypte afin qu'elle puisse extraire tous ses besoins de son sol et d'exploiter son pétrole à des prix raisonnables, avantageux tant pour le gouvernement que pour les sociétés concessionnaires. Le pays serait ainsi dispensé du prix élevé qu'il paie aujourd'hui et des fluctuations des cours suivant le prix du pétrole en Roumanie.

La houille blanche

Quant à l'électrification des chutes d'eau des Barrages d'Assouan, c'est une œuvre autour de laquelle nous tournons depuis longtemps en hésitant toujours, perdant ainsi des forces que nous pourrions asservir au service du pays. Ainsi l'Egypte poursuit leachat de la houille et du pétrole alors que l'Italie pauvre en houille a pu faire circuler la plus grande partie de ses chemins de fers par le courant électrique tiré de ses chutes d'eau.

Voici les ressources auxquelles il faut s'intéresser. Ainsi, le pays pourra assumer ses obligations et augmenter les conditions de sa prospérité.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

ÉCHOS ET NOUVELLES

ANGLO-EGYPTIAN MINING COMPANY (S.A.E.)

Entre :
 JACOB ABRAHAM MALLER, propriétaire de mines, Russe, (2,000 actions) ;
 GEORGES THOMAS EVE, ingénieur, anglais (2,000 actions) ;
 ALFRED LIAN, administrateur de Sociétés, égyptien, (100 actions) ;
 SILVIO PINTO, commerçant italien, (100 actions) ;
 ALY YEHIA BEY, administrateur de Sociétés, égyptien, (100 actions) ;
 VICTOR PISANI, employé de commerce, britannique, (600 actions) ;
 ALY SEOUD, ancien magistrat, égyptien, (100 actions).
 a été constitué une Société Anonyme Egyptienne sous la susdite dénomination d'une durée de 50 (cinquante) années.

La Société aura pour objet l'achat, la recherche et l'exploitation de mines se trouvant en Egypte, l'exportation des minerais bruts, leur transformation totale ou partielle en métaux et l'exportation de ceux-ci ainsi que toutes autres opérations se rattachant à l'objet ci-dessus.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'Etranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège et son domicile légal à Alexandrie.

Son capital social est fixé à L.E. 25.000 (livres égyptiennes vingt cinq mille) représenté par 5,000 actions de L.E. 5 (livres égyptiennes cinq) chacune.

THE UNITED BUS CO.

Entre :
 THE EGYPTIAN DELTA LIGHT RAILWAYS Ltd., Société Anonyme anglaise, (2.250 actions) ;

LA SOCIÉTÉ DES AUTOBUS DE CHARKIEH ET DAKAHLIEH. Société Anonyme Egyptienne, (2000 actions) ;
 et les sieurs :

JOHN RUDOLPH MARRYAT, directeur de Société, britannique, (100 actions) ;

ROBERT SHERRIFF, ingénieur, britannique, (100 actions) ;

EDWARD CHARLES PURKISS, ingénieur, britannique, (100 actions) ;

MOHAMED FOUAD DARWICHE, négociant, égyptien, (100 actions) ;

MOHAMED SALEM SALEM, négociant égyptien, (100 actions) ;

FOUAD BOULOS, négociant, égyptien, (100 actions) ;

ABDEL FATTAH EL ROUBI, négociant égyptien, (20 actions) ;

ABOUL ELA ALI MEHEISSINE, négociant, égyptien, (20 actions) ;

HAKIM MORGANE, négociant, égyptien, (20 actions) ;

ESSAYED EL FAYOUMI, négociant, égyptien, (15 actions) ;

AHMED KAMEL, négociant, égyptien, (15 actions) ;

AHMED ALY BADAOUI, négociant, égyptien, (15 actions) ;

ABDEL HALIM BADAOUI, négociant, égyptien, 15 actions ;

FAHMY SOLIMAN, négociant, égyptien, (15 actions) ;

AYAD MITRI, négociant, égyptien, (15 actions) ;

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination, d'une durée de 10 (dix) années.

La Société a pour objet l'entreprise de transport par automobiles et autobus, de personnes, de bestiaux et de marchandises, dans les provinces de Charkieh et Dakahlieh ainsi

que sur les lignes y aboutissant, le tout dans la limite des lois et règlements.

La Société pourra assumer ces entreprises seule ou en association avec des tiers et notamment avec d'autres sociétés déjà constituées ou à constituer.

La Société pourra obtenir toutes concessions d'exploitation d'entreprise de transport, elle pourra soumissionner dans toutes adjudications, faire toutes opérations commerciales, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra également, à cet effet, prendre toutes représentations commerciales ou industrielles.

Elle pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque, par apport, achat, échange ou souscription d'actions ou d'obligations ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou entreprises pouvant aider à la réalisation de l'objet social et elle pourra fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège social et son domicile légal à Mit Ghamr.

Son capital est fixé à L.E. 20,000, représenté par 5,000 actions de L.E. 4 chacune.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL : — LE CAIRE

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashu (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

SOCIETE DES ENTREPRISES M. COKINOS

Entre :
 MILTIADÉ COCKINOS, entrepreneur, Hellène, (400 actions) ;
 ANASTASE COCKINOS, entrepreneur, Hellène, (250 actions) ;
 POLYVIOS SMYRNIADIS, ingénieur, Hellène, (150 actions) ;
 JEAN SCOULIOS, négociant, Hellène, (80 actions) ;
 PAUL MICHAILIDIS, marbrier, Hellène, (60 actions) ;
 MCOURSI AHMED AWAD, industriel, Egyptien, (30 actions) ;
 IBRAHIM MOUSSA ALY, industriel, Egyptien, (30 actions) ;
 a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination, d'une durée de cinquante années.

La Société aura pour objet toutes entreprises de constructions d'immeubles et de travaux publics ou privés. Elle pourra aussi acheter des terrains, dans le but d'y élever des constructions et les revendre à des tiers ou les exploiter pour son compte.

La Société pourra s'intéresser ou participer, d'une manière quelconque, à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'Etranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège et son domicile légal à Alexandrie.

Son capital social est fixé à livres égyptiennes vingt-mille (L.E. 20,000), représenté par mille (1,000) actions de livres égyptiennes vingt (L.E. 20) chacune.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

Bénéfice d'exploitation pour l'exercice au 31 mars: 22.261 fr. contre 3.764 frs., ce qui ramène à 10.455 fr. le solde débiteur reporté à nouveau. La Société a obtenu à fin février 1938, l'administration d'un important sequestre judiciaire (2.100 hectares et 68 immeubles urbains).

ELECTRICITE DE BEYROUTH

Pendant les six premiers mois de 1938, les recettes de la Cie. ont accusé une augmentation de 26,7 o/o par rapport à celles du premier semestre de 1937. Il faut évidemment tenir compte de ce que pendant le premier semestre de 1937, les tarifs n'avaient pas encore été augmentés. (Le relèvement est intervenu, rappelons-le, le 1er septembre seulement). Toutefois, la production d'électricité progresse normalement; l'exploitation des tramways se poursuit dans des conditions également satisfaisantes;

HUSSEIN BEY ENAN NOMME SOUS-SECRETAIRE D'ETAT A L'AGRICULTURE

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de décret, — qui a été soumis à la sanction de Sa Majesté le Roi, — nommant Hussein Enan bey, secrétaire général du ministère de l'Agriculture, aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat en remplacement de S.E. Ibrahim Fahmy pacha, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Ajoutons à ce propos qu'Abdel Fattah Nour bey, directeur de la Section d'Agronomie, succédera à Hussein Enan bey dans les fonctions de secrétaire général.

CANAL DE SUEZ

Le « Bulletin décadaire » de la compagnie publie les premières statistiques relatives au trafic du premier semestre 1938 et notamment celles concernant le mouvement maritime par pavillons.

Sur un mouvement maritime total de 3.094 traversées contre 3.407 pour le premier semestre 1937, représentant un tonnage brut de 23.819.596 tonnes contre 25.796.542 t. et un tonnage net de 17.170.422 tonnes contre 18.546.462 t., le pavillon britannique tient toujours la première place avec : 1490 traversées contre 1556 pour la même période de 1937 et une proportion de 49,78 o/o du tonnage net glo-

bal; en seconde place le pavillon italien accuse une régression d'environ 20 o/o, avec 499 traversées contre 597 et 13,70 o/o du tonnage net. Viennent ensuite, dans l'ordre, les pavillons allemand 251 traversées contre 275, 9,18 o/o du tonnage net; néerlandais 233 traversées contre 219, 8,67 o/o; français 130 traversées contre 133, 5,05 o/o; norvégien 141 traversées contre 191, 3,99 o/o; hellénique 102 traversées contre 123, 2,37 o/o; japonais 59 traversées contre 93, représentant 2,24 o/o du tonnage net; etc.

Le nombre des passagers a été de 247.671 contre 400.046; la différence résulte de la fin des hostilités en Ethiopie; le total des passagers militaires atteint seulement 83.400 contre 236.156, alors que celui des passagers civils est en légère augmentation à 164.271 contre 163.890.

Recettes journalières : le 16 août Lst. 32.500 contre 23.200 le 16 août 1937.

LA CONSTRUCTION DE SILOS

Nous apprenons que le projet de construction de silos, présenté par l'Egyptian Bonded Warehouses, et dont nous avons entretenu nos lecteurs, est en bonne voie d'exécution.

On envisage les premiers travaux de construction d'ici le printemps prochain.

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Béba, El Fachn, Dairout, Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS
DE BANQUE

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Une Enquête Sociale

Ce Mémoire, œuvre de M. N. F. Hall, Directeur de l'Institut national d'études économiques et sociales de Londres, a été préparé en vertu d'une résolution de l'Assemblée invitante, en octobre 1937, l'Organisation économique et financière à examiner les mesures d'ordre national et international visant à relever le niveau d'existence. Il y a manifestement un lien étroit entre cette enquête et celle antérieurement effectuée par la Société des Nations sur le problème de l'alimentation.

M. Hall estime que la première mesure de toute action concertée internationale tendant à rendre possibles de nouveaux progrès dans le bien-être humain devrait être de déterminer, sous une forme plus précise que cela n'a été fait jusqu'ici et comme base pour l'opinion publique, l'étendue dans laquelle les niveaux d'existence actuels restent au-dessous du minimum que les normes scientifiques d'aujourd'hui reconnaissent comme nécessaire au maintien de la santé et du bien-être physiologique.

M. Hall affirme que les Gouvernements peuvent faire beaucoup pour accroître la production et la consommation en apportant une attention spéciale aux prix relatifs demandés aux consommateurs pour les nécessités de la vie. Ils peuvent également avoir une action bienfaisante au moyen de systèmes d'impôts sagement conçus, par l'application de politiques sociales appropriées et en facilitant l'éducation des consommateurs au sujet des occasions qui s'offrent, grâce aux progrès de la science et de la technique de la production, en matière d'amélioration de la consommation.

On trouve dans ce mémorandum un examen du caractère général des mesures propres à relever le niveau de la production et de la consommation. L'auteur souligne les rapports existant entre les bas niveaux d'existence et la faible productivité. Il fait ressortir l'opportunité d'un accroissement de la capacité de production des pays agricoles (par l'amélioration des communications locales, l'organisation du marché, des facilités de crédits, etc...) et du développement des échanges locaux de produits agricoles. En même temps les Etats industriels devraient fonder leurs

politiques agricoles à long terme sur une augmentation de la production locale d'aliments protecteurs, alors qu'ils demanderaient aux pays agricoles davantage d'aliments énergétiques et de denrées d'origine animale. Ainsi les pays agricoles pourraient accroître leur capacité de production, l'élargissement de leurs débouchés à l'étranger leur fournissant les moyens d'importer l'outillage nécessaire. Cette demande d'outillage — et ultérieurement, la capacité de production des pays agricoles augmentant, de produits de consommation — aurait à son tour un effet bienfaisant sur le commerce extérieur des pays industriels.

M. Hall consacre un chapitre séparé de son mémorandum à l'important problème du développement économique des collectivités peu avancées au point de vue économique. Une accélération des mesures propres à tirer ces populations de la misère est, ainsi qu'il le montre, une question d'intérêt international — en dehors de toutes considérations humanitaires.

L'élaboration et l'application de politiques destinées à relever les niveaux d'existence sur les bases indiquées contribueraient à créer les conditions favorables à la diminution des principaux obstacles actuels au commerce international et faciliteraient la reprise, sur une large échelle, de la coopération in-

ternationale dans le domaine économique.

Bien que ce mémorandum ne soit le résultat que d'une enquête préliminaire sur un vaste problème, il peut avoir un effet utile, notamment s'il réussit à montrer « avec plus de netteté la direction dans laquelle doivent s'engager les activités économiques en général » et « s'il suscite ou accentue la conviction que les progrès techniques dans l'industrie, l'agriculture et les transports ont ouvert pour le monde tout entier des possibilités sans pareilles d'accroître le bien-être de l'homme par un accroissement sagement équilibré de la production et par des mesures bien conçues de collaboration économique entre les nations ».

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE

La situation du commerce extérieur en juillet se présente de la façon suivante.

Les importations ont atteint Lst. 73,938,911 contre Lst. 76,502,634 en juin et Lst. 85,504,170 en juillet 1937 ; les exportations se sont élevées à Lst. 37,469,969 contre Lst. 36,893,525 en juin et Lst. 47,594,677 en juillet 1937 ; les exportations se chiffrent à Lst. 4,555,213 contre Lst. 4,987,170 en juin et Lst. 6,803,463 en juillet 1937.

Pour les sept premiers mois de cette année, les importations s'élevaient à Lst. 543,134,848, soit une diminution de Lst. 25,885,218 par rapport à la même période de 1937 ; les exportations à Lst. 270,628,328, soit une diminution de Lst. 28,296,391 par rapport à la même période de 1937, et les réexportations atteignent Lst. 37,353,164, soit une diminution de Lst. 9,992,485 par rapport à la période correspondante de 1937.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. . . L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

Siège Social au Caire : 45, Rue Kasr El Nil

Agence au Mousky 18, Rue Bibars, Hamzaoul

Siège à Alexandrie : 10, Rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 26 août 1938.

La semaine sous revue avait fort mal commencé dans le domaine politique. La réponse négative de Franco, avait augmenté les inquiétudes au sujet de l'affaire espagnole. Jusqu'aujourd'hui on ne peut connaître les conséquences de cette attitude, mais il est heureux que tant en France qu'en Angleterre, on ait gardé son sang-froid.

Néanmoins, il n'en demeure pas moins vrai que la situation reste critique et on peut se demander comment on en sortira.

Heureusement, que d'un autre côté certains espoirs sont permis pour un règlement de la question tchécoslovaque. Après un désaccord complet entre le Gouvernement et les Henleinistes, Lord Runciman, a pu trouver une solution qui sera soumise aux deux parties en présence.

Dans le domaine économique, la situation semble s'être améliorée. On a pu enregistrer une certaine reprise dans les matières premières, particulièrement pour le coton. Les bourses des valeurs ont également fait preuve d'une fermeté satisfaisante particulièrement en ce qui concerne Wall Street.

Enfin, la réalisation toute imminente de l'accord commercial anglo-américain ne pourra avoir que des conséquences les plus heureuses sur l'ensemble de la situation économique mondiale et constituera le pas le plus important vers une amélioration des relations commerciales internationales.

Notre marché a fait preuve d'une tendance favorable, mais malheureusement l'absence de transactions demeure toujours importante. On a pu relever en fin de semaine une certaine activité et, on peut espérer, à moins de complications internationales, un fort mouvement à la hausse.

FONDS D'ETAT

L'unifiée gagne une petite fraction à Lst. 101 7/8. Par contre, la Privilégiée est légèrement plus faible et abandonne une petite fraction à Lst. 95 1/2.

BANCAIRES

La National Bank est demandée à Lst. 34 7/8 contre Lst. 34 27/32. L'action Crédit Foncier Egyptien avance à frs. 670 contre frs. 665. Les Obligations à lots, sont également fermes et clôturent inchangées à frs. 320 1/2 pour l'émission 1903 et à frs. 296 1/2 pour l'émission 1911.

La Banque d'Athènes n'a pas subi de changement, mais elle est plutôt ferme à frs. 9 1/4. L'action

Land Bank perd une toute petite fraction à Lst. 3 7/8, alors que la Fondateur clôture inchangée à 35 1/2.

EAUX TRANSPORT ET CANAUX

La Jouissance Eaux du Caire a continué sa hausse et clôture à frs. 370 1/2 contre frs. 366. Cette valeur est appelée à regagner toute sa perte antérieure et nous ne tarderons à la voir au-dessus de frs. 400.

Les Obligations Suez sont toujours très fermes. Les 3 o/o clôturent à frs. 597 ex coupon de frs. 7 1/2. Les 5 o/o terminent à frs. 612.

La Dividende Trams est toujours ferme à frs. 241, alors que la jouissance clôture à frs. 27 contre frs. 26. La Part Sociale Trams du Caire est également ferme terminant à frs. 72 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl gagne une petite fraction à L.E. 3 61/64. L'action Gharbiéh Land est ferme à L.E. 1 3/32.

L'action Kom-Ombo a fait l'objet de nombreux échanges, mais clôture toutefois en perte d'une petite fraction à L.E. 6 7/16. La Fondateur abandonne également une petite fraction à Lst. 34 1/4.

L'Union Foncière avança à Lst. 2 27/32 contre 2 47/64. Ce titre est fort intéressant à ce cours et il ne tardera pas à hausser dans une mesure substantielle.

Les Cairo Héliopolis sont plus fermes. L'action clôture à frs. 277 contre 275, mais c'est surtout la Fondateur qui avança le plus clôturant à L.E. 10 21/32 contre L.E. 10 5/32.

La Delta Land clôture inchangée à Lst. 1 2/64, alors que la New

Egyptian avance d'une petite fraction à sh. 15/1 1/2.

INDUSTRIELLES

Beaucoup de mouvement sur la Salt & Soda, qui, cependant clôture légèrement plus faible à sh. 45/9 contre 46/2 1/4. Il en est de même de la Port-Said Salt qui abandonne une petite fraction à sh. 43/1 1/2. L'action Financière et Industrielle est toujours en bonne demande à L.E. 6 7/8. On a fait même 6 15/16.

Mais c'est surtout la Oilfields qui retient l'attention dans ce compartiment. Le titre gagne une nouvelle fraction clôturant à Lst. 2 21/32. Comme nous le prévoyions dans notre dernière chronique, la production de la Société va en s'accroissant et on a pu relever une augmentation de plus de 800 tonnes d'une semaine à l'autre. On s'attend à ce que le chiffre de la semaine en cours, marque un nouvel accroissement.

Les valeurs sucrières furent fermes. L'action ordinaire clôture à frs. 123, la Privilégiée est demandée à frs. 111 1/2 et la Fondateur gagne une fraction à L.E. 3 1/32.

La Filature Nationale abandonne quelques fractions à Lst. 8 51/64. Une forte demande, sans contre partie, pousse l'action Patrières de Ballah de L.E. 5 1/16 à L.E. 6 3/4. L'action Ciment Tourah est plus faible à P.T. 1090 contre 1100.

HOTELIERES

On peut constater une certaine reprise pour ce compartiment. L'action Upper Egypt Hotels est demandée à L.E. 1 13/32 en gain d'une fraction, alors que l'ordinaire Egyptian Hotels est recherchée à Lst. 1 15/32 également en gain d'une fraction.



BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque.



LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 19 AU 26 AOUT 1938

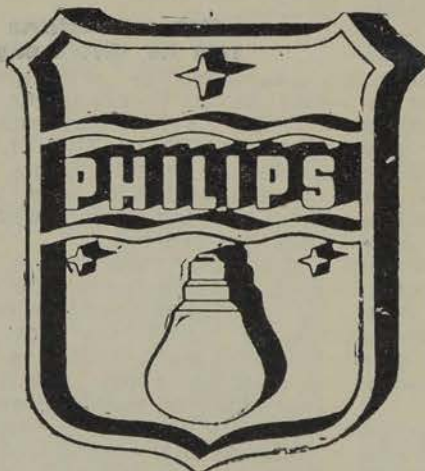
DÉSIGNATION DES VALEURS	19 août 1938	25 août 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	19 août 1938	25 août 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4% Lst.	101 5/8	101 7/8	Dom. Ch. Fadl, Act. ... L.E.	3 15/16	3 15/16
Privilégiée Lst.	95 9/16	95 1/2	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 3/32	1 3/32
Bons du Trésor 4½% ... L.E.	104 3/8	102 1/8 ex.	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 5/64	0 5/64
Lots Turcs Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 7/16	3 7/16
Trib. d'Eg. 3½% Lst.	99 1/2	99 1/2	Sté Fonc. d'Egypte ... Lst.	6 5/16	6 5/16
Tribut. d'Eg. 4% Lst.	102 1/2	102 1/2	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	6 15/32	6 7/16
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	34 7/16	34 1/4
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 57/64	0 57/64
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	480	480	Union Foncière Lst.	2 47/64	2 27/32
National Bank Lst.	34 27/32	34 7/8	Eg. Enter. et Dev. L.E.	4 31/32	4 31/32
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	665	670	Eg. Enter. et Dev. Fd. ... L.E.	0 5/16	0 5/16
Crédit Fon. Fd. 1/10 ... Frs.	1290	1290	Cairo-Héliopolis Frs.	275	277
Crédit Fon. Ob. lofs 1903, Frs.	320	320 1/2	Cairo-Héliopolis, Fd. ... L.E.	10 5/16	10 21/32
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	296 1/2	296 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ... Frs.	529	522 3/4 ex.
Crédit Fon. Obl. 3½% ... Frs.	524	524	Egypt. Delta Land Lst.	1 3/64	1 3/64
Crédit Fon. Ob. 3% Frs.	479	479	New-Egyptian Cy. Sh.	15/- a.	15/1 1/2
Crédit Fon. Obl. 3½% Em. 1937 L.E.	95,25	95,25	Sté. Im. Gare Caire L.E.	3 3/8	3 3/8
Banque d'Athènes Frs.	9 1/4	9 1/4 v.	Koubbeh Gardens L.E.	1 17/32	1 17/32
Sté. An. Belgo-Egyptien- ne, Part Soc. Frs.	49 1/2	49 1/2	Cairo Suburban Land ... L.E.	2 3/4	2 3/4
Land Bank, Act. Ord. Lst.	3 57/64	3 7/8			
Land Bank, Fond. Lst.	35 1/2	35 1/2	SOCIETES INDUSTRIELLES		
Land Bank, Ob. 3½% ... Frs.	444 1/2 ex.	444 1/2	Crown Brewery Frs.	127	127 v.
Land Bank, Ob. 4% ... Frs.	68 exen.	68 exen.	Cie. Frigorifique L.E.	5 5/8	5 5/8
Land Bank, Ob. 4½% 1930 P.T.	742	742 exc.	Sté. Eg. Irrig., Act. L.E.	0 21/64	0 21/64
Land Bank 5% 1926 Lst.	102 1/2 exc.	102 1/2 ex.	Manure Cy. L.E.	1 15/32	1 15/32
Land Bank 5% 1927 ... L.E.	102 1/2 ex.	102 1/2 ex.	Salt and Soda Sh.	46/2 1/4	45/9
Banque Misr L.E.	6 5/16	6 11/32	Port-Said Salt Sh.	43/3	43/1 1/2
Bq. Com. Grèce, Act. ... Frs.	18 1/2 ex.	18 1/2 exc.	Egyptian Markets Sh.	27/4 1/2	27/4 1/2
Mortgage Bank of Pa- lestine Act. Ord. L.E.	5,65	5,65	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2 5/8	2 21/32
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.	96,05	96,05	Suc. et Raf. Eg., Ord. ... Frs.	123 1/2	123
Ob. 5% 1939-56 série X. L.E.	96,05	96,05	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	111 1/4	111 1/2
Ob. 5% 1941-56 série Y. L.E.	97,25	97,25	Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	465	465
			Suc. et Raf. Eg., Fd. ... L.E.	3	3 1/32
EAUX			Elect. Light & Pow L.E.	17 3/4 ex.	17 3/4 exc
Eaux Caire, Act. Frs.	129	129	Elect. Light Pow Jss. ... L.E.	13 3/4 n.	13 3/4 exc
Eaux Caire, Jouiss. Frs.	366	370 1/2	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 15/16	4 15/16
Eaux Caire, Fond. Frs.	2510 v.	2510	Filature Nationale Ord. Lst.	8 27/32	8 51/64
Eaux Caire, Obl. 4% ... Lst.	102 1/4	102 1/4	Cairo Sand Bricks Lst.	3 1/4	3 1/4
Eaux Caire, Obl. 4% ... Lst.	102 1/4	102 1/4	Imprimerie Misr L.E.	7 1/4	7 1/4
			Sté. Misr Egr. Coton ... L.E.	4 3/32	4 5/32
			Plâtrière Ballah L.E.	5 1/16	5 1/16
			Alexandria Pressing Lst.	7 5/8	7 19/32
			«Al Chark» Cie. Ass. sur la Vie L.E.	5 1/32	6 9/32
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	1100 v.	1090
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	6 9/32	5 1/32
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 11/16	0 43/64
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung. Lst.	16 7/16	16 7/16
Aut.-Om. Caire, Act. ... L.E.	4	4	Gd. Hôt. Ob. Série A. ... Lst.	104 exen.	104 exen.
Aut.-Com. Caire, Fd. ... L.E.	1	1	Up. Eg. Hot., Nouv. ... L.E.	1 3/8	1 3/8
Menzaleh Canal, Act. ... P.T.	168 n.	168 exen.	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ... L.E.	86 a.	86
Ch. Fer Kéneh, Act. Lst.	25 21/32	25 21/32	Egyptian Hot., Ord. Lst.	1 7/16	1 7/16
United Egypt. Nile L.E.	1 15/32	1 15/32	Egyptian Hot., Priv. ... Lst.	9 1/8 v.	9 1/8 v.
Ob. Suez 3% 2e. série ... Frs.	605	597 ex.			
Ob. Suez 3%, 3e. série ... Frs.	592	584 1/2 ex.			
Suez 5% Frs.	611	612			
Trams Alex., Div. Frs.	241	241			
Trams Alex., Act. Jouis. Frs.	26	27			
Trams Alex., Ob. 4% ... Frs.	480 exen.	480 exen.			
Trams Caire, Parts Soc. Frs.	72	72 1/2			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 19 AU 26 AOUT 1938

DESIGNATION DES VALEURS	19 août 1938	26 août 1938	DESIGNATION DES VALEURS	19 août 1938	26 août 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	1	0 7/8
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	103 3/4	100 3/4	Alexandria Ramleh Lst.	0 15/16	0 31/32
Land Bank Act. Lst.	3 7/8	3 7/8	Trams Alex., Div. Frs.	234	234
Land Bank, Fond. Lst.	38	38	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	25 3/4	25 3/4
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	435	435	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	484	484
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 13/16	14 27 32
Commercial Bank Lst.	2	2	Presses Libres L.E.	8 11/16	8 3/4
Alexandria Water Lst.	15 3/4	15 3/4	Net et Pressage L.E.	7 11/16	7 11/16
Béhéra, Ord. L.E.	10 1/2 v.	10 15/32	Alex. Pressing L.E.	7 19/32	7 19/32
Béhéra, Priv. Lst.	5 1/4	5 7/32	Bonded War., Ord. Lst.	6 7/32 v.	6 7/32
Urb. et Rurales Lst.	2 19/32	2 19/32	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 7/8	8 13/16
Union Foncière Lst.	2 3/32	2 25/32	Salt and Soda Sh.	45/10 1/2	43/1 1/2
The Gabbary Land L.E.	2 1/8 v.	2 1/8	Port-Said Salt Sh.	42/9	45/9
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 21/32	0 21/32

PHILIPS



éclaire MIEUX
consomme MOINS
dure LONGTEMPS

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

LA CAMPAGNE DES OIGNONS EN 1938

Notre confrère « La Revue du Commerce Egyptien » publie une intéressante étude sur le commerce des oignons en 1938 :

Les cultivateurs d'oignons n'ont pas eu à se plaindre de cette campagne. Sous le rapport des quantités exportées et des prix obtenus la saison 1938 est une des meilleures que nous ayons connues depuis 5 ou 6 ans. En effet, depuis le 15 juillet au 15 février l'Egypte a exporté près de deux millions et demi de sacs, et cette quantité aurait été plus considérable sans les prix prohibitifs qui ont été pratiqués à un moment donné et qui ont arrêté la consommation étrangère.

La campagne des oignons a commencé cette année plus tôt que d'habitude, le 15 février au lieu du 1er mars, et ceci à la suite des récoltes déficitaires des autres centres d'approvisionnement. Dès le début de la saison, grâce à une bonne demande de l'étranger, les prix ont atteint des niveaux très élevés. P.T. 120 à 130 le cantar contre P.T. 50 l'année précédente. Avec l'afflux des arrivages les cours sont retombés aux environs de P.T. 75 pour remonter vivement en mai sur une forte demande de l'Allemagne qui ne put malheureusement se maintenir à cause du manque de devises dont souffre ce pays.

C'est pourquoi la fin de la campagne fut moins heureuse que ses débuts. L'arrêt des achats de l'Allemagne, conjugué avec le désintéressement des autres marchés à la suite des prises exagérées que les producteurs égyptiens demandaient pour les oignons, nous valut un violent recul des cours. En juin les prix pratiqués sur notre marché variaient entre P.T. 60 à 70. C'était déjà beau en comparaison des autres années, mais comme nous avions été gâtés au début et même au cours de cette campagne, cette baisse produisit l'effet d'une véritable douche.

Si la campagne a été très satisfaisante pour les agriculteurs qui ont obtenu des prix inespérés, elle le fut beaucoup moins pour les exportateurs. Ils réalisèrent, il est vrai, de bons bénéfices au début

de la saison, mais ils les remirent entièrement par la suite et même ils y furent de leur poche. Il faut dire que c'est un peu leur faute. Comme le commerce des oignons est presque entièrement contrôlé par quatre grandes firmes, rien n'était plus facile pour elles que de s'entendre et de limiter les expéditions à faire par chaque bateau, de façon à ne pas dépasser la capacité d'absorption de certains marchés. Aucun article n'est en effet plus sensible que les oignons. Dès qu'il y a pénurie, les prix se mettent à monter d'une façon vertigineuse. Par contre il suffit du plus léger excédent de stock pour occasionner une baisse foudroyante. Nos exportateurs l'ont appris une fois de plus à leurs dépens.

Ce sont plutôt les petits exportateurs qui ont fait une bonne année. Ayant réalisé des bénéfices imprévus au début de la saison, ils ont préféré se retirer du marché lorsque les prix eurent atteint des niveaux fantaisistes. Cette sage tactique les préserva de la forte baisse qui se produisit en fin de campagne et ils purent ainsi conserver presque intégralement leurs bénéfices.

Il y a à craindre malheureusement que les cultivateurs, alléchés par les bénéfices inespérés réalisés cette année, n'augmentent considérablement l'acreage planté en oignons. Ce serait une erreur capitale. En effet la consommation locale ne peut guère absorber plus d'un million et demi à 2 millions de sacs au grand maximum, le surplus est destiné à l'exportation. Or celle-ci n'est pas illimitée. Avec un concours de circonstances favorables nous avons pu exporter cette année deux millions et demi de sacs. Dès que nous avons voulu forcer un peu la note, les prix s'en sont immédiatement ressentis.

Par conséquent une production qui dépasserait sensiblement 4 millions de sacs pourrait entraîner une véritable débacle des prix. Il faut espérer que le gouvernement conscient du danger, s'efforcera par tous les moyens de dissuader les cultivateurs d'augmenter l'acreage. Il suffit en effet d'un excédent d'un demi million de sacs

pour réduire les prix de 50 o/o et même davantage. A ce compte le cultivateur ne retirerait aucun profit de l'extension de la culture, bien au contraire.

Ceci ne doit pas empêcher le gouvernement de chercher de nouveaux débouchés pour nos oignons. Ses efforts dans le passé ont réussi partiellement, notamment avec l'Allemagne, mais on dirait qu'ils se sont relâchés dernièrement. Il y a bien des pays que son action n'atteint pas, par exemple les Etats-Unis qui ont dressé contre les oignons égyptiens une barrière infranchissable. Est-ce qu'un article qui représente un million de livres ne mérite pas la sollicitude de nos dirigeants au même titre que les auriantacées dont la valeur exportée ne s'élève qu'à quelques milliers de livres ? Ce n'est pas des primes à l'exportation que l'on demande au gouvernement, mais une intervention discrète et persuasive auprès de certains pays qui s'obstinent à boudier à nos oignons pour des raisons que ne sont pas toutes probantes. On lui demande également de hâter la création d'une Bourse des Oignons. Ce projet date depuis bientôt trois ans et jusqu'ici il n'a pas encore reçu un commencement d'exécution.

Nos exportations vers les divers pays

Les quantités d'oignons exportées durant la campagne 1938 s'élevèrent à 2.444.454 sacs contre 2 millions 118.022 en 1937. L'excédent en faveur de cette année est donc de plus de 300.000 sacs. Voici la liste de nos principaux clients pour cet article.

Angleterre. Elle figure à la tête de tous les pays avec un total de 1.062.000 sacs, soit un peu moins que la moitié du total exporté. D'une année à l'autre la différence n'est pas appréciable il y a lieu cependant de noter qu'une certaine partie des oignons expédiés en Hollande sont revendus à l'Angleterre.

Les prix sur le marché de Londres se sont maintenus fermes durant la plus grande partie de la saison, variant de 9 à 12 sh. le sac. Ce n'est qu'en fin de campagne qu'ils ont fléchi à 6 sh. Il y a actuellement un stock de 30.000

pas fixé un contingentement sur les oignons égyptiens comme elle l'a fait pour les oeufs, sans quoi nous perdrons notre meilleur débouché.

sacs qui sont offerts à ce prix. Il est heureux que l'Angleterre n'ait

Allemagne. On prévoyait une exportation de 400.000 sacs à l'Allemagne, elle n'a atteint que 242.000 sacs, en légère augmentation sur l'année précédente. Une des raisons qui ont empêché le développement de nos exportations vers ce pays, c'est le manque de devises, les échanges sur la base du troc ayant cessé. La question des prix a également joué un rôle. Entre 6/3 et 9/6 fob Alexandrie les Allemands étaient bons acheteurs ; dès que les prix ont dépassé cette limite, ils se sont retirés du marché.

La période tardive à laquelle l'Allemagne a commencé les achats a également contribué à amoindrir le chiffre d'affaires avec elle. Ce n'est qu'en fin mars-commencement avril que la demande allemande s'est faite sentir, alors que d'ordinaire elle se manifeste dès le mois de février.

Hollande. Ce pays a réalisé un véritable bond, ses achats ayant passé de 119.000 à 263.000 sacs, soit plus du double d'une année à l'autre. Il ne faut cependant pas oublier que la Hollande est surtout un marché de transit. Sur les 263.000 sacs qui lui ont été expédiés, près de 150.000 sacs ont été réacheminés vers l'Angleterre.

Quant à la consommation hollandaise, elle est évaluée à moins de 100.000 sacs. On sait que ce pays est un gros producteur d'oignons et qu'il approvisionne les autres marchés. S'il a recours à notre produit, c'est que celui-ci est récolté à une époque où les oignons indigènes n'ont pas encore mûri. Il est d'ailleurs ainsi pour d'autres pays et l'Egypte doit à la précocité de sa récolte un avantage inappréciable, les prix sur le marché de Rotterdam ont suivi assez docilement les fluctuations de Londres.

Italie. Là encore nous constatons un progrès appréciable, nos exportations vers l'Italie ayant atteint 396.000 sacs contre 221.000 en 1937. Il ne faudrait pas en conclure que toutes ces quantités sont consommées par l'Italie. Ce pays se suffit à peu près grâce à sa production locale et ne prend qu'une petite partie des oignons égyptiens pour ses propres besoins. Le reste est acheminé à Trieste qui est un grand marché de transit alimentant les pays de l'Europe Centrale.

Bien que Trieste ait beaucoup perdu de son importance, il demeure tout de même un centre très actif. C'est grâce à la demande des acheteurs triestins que les prix se sont maintenus très fer-

mes jusqu'au 15 mai. Les restrictions sévères qui leur ont été imposées par la suite ont nécessairement réduit leur activité et ont coïncidé avec la chute des prix chez nous.

France. Les achats de la France accusent un léger progrès: 114.000 sacs contre 107.000 en 1938. Le marché français est capable d'absorber une bien plus grande quantité d'oignons égyptiens, mais cet article est sévèrement contingenté par le déséquilibre de la balance commerciale avec l'Egypte. Malgré tout, la France demeure un client qui n'est pas à dédaigner et certaines concessions opportunes faites aux produits français pourraient nous ouvrir plus largement ce marché.

Scandinavie. C'est un marché dont l'importance grandit d'année en année. Il nous a pris cette année 104.000 sacs contre 70.000 au cours de la saison dernière. Il faut espérer que ces progrès ne s'arrêteront pas, car il s'agit d'un débouché intéressant, les oignons ans ces pays extrêmement froids ne poussant qu'à très tardivement.

Belgique. Nos exportations vers la Belgique se sont élevées à 79.000 sacs contre 35.000 l'année dernière. Ces oignons sont uniquement destinés à la consommation locale. La Belgique qui a avec nous une balance commerciale qui lui est éminemment favorable pourrait sans déshonneur pour elle augmenter ses achats d'oignons égyptiens.

Grèce. On est tout surpris du bond formidable enregistré par la Grèce qui nous a pris 47.000 sacs contre pratiquement néant l'année précédente. Cette progression imprévue, surtout quand on songe aux restrictions monétaires dont ce pays est l'objet, ne s'explique que par la difficulté où s'est trouvée la Grèce de s'approvisionner ailleurs. Comme on le sait, les oignons vendus à la Grèce, sont de

la qualité inférieure, dite scarto, ce qui a beaucoup soulagé notre marché.

Syrie et Palestine. Ces deux pays, surtout la Palestine, sont des clients assidus de nos oignons mais les quantités qu'ils nous prennent ne sont pas considérables. A eux deux ils nous ont enlevé 26.000 sacs, ce qui est déjà satisfaisant, étant donné que la maturité des récoltes d'oignons syriens et palestiniens suit d'assez près celle de l'Egypte.

Etats-Unis Il y a lieu de déplorer la carence presque complète des Etats-Unis dont les importations d'oignons égyptiens sont tombées à un chiffre dérisoire: 22.000 sacs. Ce pays qui était autrefois un bon client de l'Egypte nous a délibérément fermé ses portes en frappant notre produit de droits fantastiques. Le gouvernement pourrait exercer une action diplomatique à Washington, étant donné que nos oignons arrivent en Amérique un mois avant que la récolte du Texas ne soit sur le marché.

NATIONAL BANK OF EGYPT Dividende Intérimaire

MM. les Actionnaires de la National Bank of Egypt sont informés que, par décision du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 51 des Statuts, un dividende intérimaire de quatre pour cent, soit huit shillings par action, à valoir sur les bénéfices de l'exercice en cours, sera payé à partir du 1er septembre, 1938, contre remise du coupon No. 64.

En Egypte. — Au Siège de la National Bank of Egypt au Caire et à sa succursale d'Alexandrie.

A Londres. — A l'agence de la National Bank of Egypt, 6 et 7 King William Street, E.C. 4.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES
ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.800.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES : 108 Agences en Grèce.
ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.
EGYPTE : Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd.
CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :

NEW-YORK : The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Notre correspondant de Bruxelles nous fait parvenir un aperçu sur les perspectives d'automne qui se présentent en Belgique en présence des tendances mondiales actuelles.

Bruxelles, le 20 - 8 - 38.

La campagne d'automne va commencer dans un mois, et l'on peut raisonnablement rechercher la façon dont elle s'annonce pour la Belgique. Cet examen doit évidemment partir d'une hypothèse, celle d'une reprise économique mondiale se poursuivant lentement mais régulièrement. Pareille hypothèse est suffisamment plausible pour que nous l'admettions comme point de départ.

Comme le soulignait récemment le Service d'Etudes de la Banque Nationale, la Belgique s'est une fois de plus montrée, depuis un an, particulièrement sensible aux influences d'origine étrangère. Elle doit donc profiter du redressement qui s'esquisse depuis trois mois par le monde.

Jusqu'à présent, seule la sidérurgie a bénéficié nettement de cette influence. L'industrie diamantaire et certaines spécialités textiles l'ont également ressentie, mais dans une mesure beaucoup plus faible. L'espoir ne subsiste en tout cas que si la reprise mondiale se précise, l'exportation belge y trouvera largement son compte.

Ces considérations sont valables à fortiori pour le Congo belge, pays producteur de matières premières, assujéti aux brusques fluctuations de ces dernières. Dès à présent, le redressement des marchés mondiaux a rendu aux entreprises coloniales une marge bénéficiaire très appréciable. Pour que l'amélioration soit radicale, il faudrait en outre que le volume de la production de cuivre et d'étain puisse être accru. Nous n'en sommes pas encore là, mais rien n'interdit de l'espérer pour le prochain hiver.

Le marché intérieur belge, toujours plus lent à ressentir les influences générales, n'offre pas de perspectives aussi satisfaisantes, même si la reprise s'accroît. Il est bien connu que la résorption du chômage n'est pas immédiate, et que le pouvoir d'achat n'augmente qu'après un certain temps. Tout au plus peut-on espérer un certain élargissement des débouchés offerts à l'industrie, après la disparition de menaces de baisse qui incitent les intermédiaires à réduire leurs stocks au minimum.

Le commerce intérieur n'est pas le seul à se mouvoir en retard sur les autres éléments de l'activité économique. Quelques industries partagent

cette particularité ; c'est le cas notamment des charbonnages, dont on ne peut admettre qu'ils verront bientôt leur situation s'améliorer.

Quant au marché financier belge, le manque de ressort qu'il a montré depuis quatre mois a constitué une réelle déception. On dirait qu'il n'est sensible qu'aux influences déprimantes, alors que les autres n'ont pas de prise sur lui. On ne peut expliquer cette apathie que par des préoccupations de politique internationale, ressenties en Belgique et en France plus fortement qu'ailleurs. Normalement, l'automne est peu favorable en bourse, et ceci doit nous inciter à ne formuler que des pronostics fort réservés. Mais le retard évident qui affecte aujourd'hui les valeurs belges peut être suivi d'une correction, qui constituerait une heureuse surprise.

Disons enfin un mot des finances publiques, et indirectement du marché des rentes. Il semble que l'on ait ici versé dans un pessimisme excessif. Certes, un redressement est nécessaire, et l'on ne saurait trop louer M. Max-Léo Gérard, ministre des Finances, pour l'énergie qu'il déploie dans

la défense de l'orthodoxie budgétaire. Mais l'opinion publique doit garder le sens de la mesure : le déficit actuel est d'un ordre de grandeur tel qu'il peut être résorbé moyennant une discipline raisonnable. Il ne met en danger ni la Trésorerie, ni à plus forte raison la monnaie.

Le franc belge n'a en lui-même aucune cause de faiblesse. L'économie du pays est en équilibre avec celle des pays-sterling, ce qui est essentiel, les prix et les salaires belges sont, à quelques exceptions près, ce qu'ils doivent être. Il est enfin démontré par les faits que la dévaluation française n'a pas causé de trouble appréciable. Seul, le tourisme y a trouvé une gêne sérieuse, mais cette activité, en dépit de son intérêt, demeure accessoire pour la Belgique.

En somme, on peut espérer que le prochain automne apportera un certain allègement à l'économie belge. Mais on ne doit pas verser dans un optimisme irréflectif : certains secteurs, nous l'avons vu, n'offrent pas de perspectives de redressement prochain.

A. W.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE	L.E. 200.000
CAPITAL VERSE	L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse : No. 28197. Titres, Positions : No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 26 août 1938.

Les marchés dirigeants furent légèrement plus fermes au cours de la semaine sous revue et les prix regagnent une partie de leurs pertes antérieures.

Notre place a fait preuve d'une certaine faiblesse et on peut constater un recul général des prix.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 63 7/8 cents contre 62 3/8. Celle de Liverpool demeure inchangée à sh. 5/3.

L'annonce du Gouvernement canadien qu'il allait fixer un prix minimum de 80 cents pour le blé Manitoba No. 1 a suscité beaucoup d'intérêt. Alors que les fermiers n'auront à supporter aucune perte, ils participeront par contre aux profits que l'Administration pourrait réaliser.

On s'attend à une réduction aux nouvelles estimations officielles des récoltes américaine et canadienne. La récolte d'hiver est évaluée d'après les estimations privées, à 678 millions de bushels, celle du printemps à 258 millions et la récolte du Canada à 340 millions. Quant aux récoltes européennes elles sont considérées comme les meilleures depuis la guerre, à l'exception de l'année 1933.

Les prix locaux de la farine étrangère ont encore fléchi.

La farine australienne non dédouanée cote Lst. 8.7/6 contre Lst. 8.15/-. La marchandise dédouanée vaut Lst. 8.2/6 plus des droits de douane de P.T. 1240 contre 1220.

La farine américaine non dédouanée vaut Lst. 14.-/- contre 14.5/- pour le Gold Medal et Lst. 14.5/- contre 14.10/- pour le Northern King.

Les prix de la marchandise dédouanée demeurent inchangés à P.T. 174 et 175, respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 8723 sacs contre 11.310 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 28.263 sacs contre 28.621 sacs.

Des dispositions plus faciles ont prévalu cette semaine sur le marché local du blé et l'on ne pouvait pas s'attendre à autre chose, pendant que la demande de blé et de farines avait tendance à se contracter. Malgré les arrivages relativement modérés de ces huit derniers jours, il est encore resté assez de blé invendu qu'il a fallu emmagasiner. Mais cette tactique ne pouvait pas continuer indéfini-

ment, pour plusieurs raisons, et les détenteurs de l'intérieur se sont décidés à rétablir un certain équilibre sur notre marché en réduisant leurs envois. Si la mesure est générale et d'une certaine durée, elle est la seule susceptible d'assainir la situation. Pour le moment il existe sur notre place des stocks assez importants de blé, dans les chounahs et auprès des minoteries, dont quelques-unes devront réduire leur production, si elles ne parviennent pas à vendre toute leur farine, comme c'est le cas actuellement. On s'est résigné, cette semaine, à en réduire les prix sans grands résultats.

On a reçu de l'intérieur un total de 27.808 ardebs dont 11.424 ardebs de blé béhéri et 16.384 ardebs de blé Saïdi. Les prix du blé moyen de 22 1/2 kirats, sont les suivants: Hindi Saïdi P.T. 152 l'ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 142, Hindi Béhéri P.T. 147, et Baladi Béhéri P.T. 137.

SUCRES

Après avoir fléchi pendant toute la semaine, la cote de New-York se redressa en dernière séance et clôtura à 183 cents contre 179.

Le sentiment est un peu incertain et le marché en est réduit à dépendre uniquement de l'appui commercial, les opérateurs préférant s'abstenir. On attribue néanmoins la faiblesse de New-York aux ventes en couverture de Cuba et aux liquidations de septembre. La baisse du sucre brut y contribue aussi, mais il est assez probable que les raffineurs ne tarderont plus à se mettre aux achats, après avoir travaillé jusqu'ici du sucre acheté il y a un mois.

Le Marché de Londres termine la semaine également plus ferme à sh. 5/4 1/4 contre sh. 5/3 3/4.

Comme nous l'avions annoncé la semaine dernière, le bateau « Chastine Maersk » est arrivé à Port-Saïd avec un chargement de 7.700 tonnes de sucre Java. Une



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.354.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT



grande partie de ce sucre est déjà vendue par contrats et sera expédiée aux importateurs de la Syrie et de la Palestine. Mais il restera pas mal de marchandise, achetée en spéculation et qu'on est en train d'offrir sur le marché, avec celle reçue par les deux bateaux précédents. Les effets de cette offre abondante de sucre disponible sont déjà visibles et ils se feront probablement sentir davantage, car le pouvoir d'achat sur le marché est en ce moment très limité, les consommateurs se trouvant déjà suffisamment approvisionnés.

Le prix de la marchandise prompt a baissé à Lst. 5 3/4 la tonne rendue franco Bonded Port-Said et il y a très peu d'affaires à signaler. Les cotations de Java ont été un peu plus basses cette semaine. Pour le chargement Septembre-Octobre on pouvait peut-être traiter à Lst. 6, la tonne cif Port-Said. A l'origine aussi, la tendance est plus facile. Inutile de dire qu'il ne peut être question de faire quoi que ce soit avec la source, pour le moment.

Il y a eu un bon mouvement dans le marché du sucre local pour la consommation. Les livraisons furent beaucoup plus fortes que celles de la semaine précédente. Les prix sont stationnaires à P.T. 240 le sac de 80 okes pour le granulé-raffiné, P.T. 224 le sac de 64 okes pour le concassé et P.T. 80 la caisse de 20 okes pour les tablettes.

RIZ

La semaine pour le riz a été très calme. Les échanges sur place furent limités et les nouvelles affaires pour l'exportation presque nulles. Il y a évidemment peu de chose à offrir aux acheteurs de l'étranger, mais nos prix sont aussi prohibitifs et ils le furent pendant toute la saison. Il en sera autrement pour notre nouvelle récolte qui s'annonce d'une bonne moyenne. Avec des prix de 30-35 o/o plus bas que ceux d'aujourd'hui et l'Italie et l'Espagne hors du marché, il sera facile de placer le surplus du riz exportable. Le riz loonzain de Rangoon, importé ici et transformé en riz mamsouh, nous a montré qu'on peut craindre de la concurrence des produits étrangers. On sait que ce fut une vraie déception comme qualité et qu'il a fallu le mettre P.T. 15-20 par sac plus bas que le mamsouh égyptien pour pouvoir le vendre.

Nous finissons la semaine stationnaires à P.T. 132 le riz glacé disponible, à P.T. 122 le mamsouh et à P.T. 115 le cargo, par sac de 100 kilos. Les acheteurs ont été plus réservés dans leurs affaires en riz de la nouvelle récolte, mais les prix pratiqués furent à peu

près les mêmes que ceux de la semaine dernière. Le riz glacé a été à P.T. 92, le mamsouh à P.T. 85 et le cargo à P.T. 81 le sac de 100 kilos.

Les cotations pour le riz de Rangoon n'ont pas signalé de changements dans les prix. Le Steel No. 3 pour chargement Août-Septembre vaut Lst. 9 la tonne cif Port-Said et le disponible Lst. 8.15/- franco Bonded.

SACS VIDES

Il y a lieu de signaler cette semaine une accentuation de la baisse à l'origine, plus particulièrement dans le prix des sacs à coton qui ont subitement fléchi à 72/- les 100 sacs cif Suez perdant 3/- depuis la semaine dernière. Les fabricants de Calcutta ont sans doute des stocks de ces sacs et ils doivent se hâter de les vendre, car on est déjà assez avancé dans la saison. Cette baisse sensible de la source a eu une désagréable répercussion sur notre marché où les sacs à coton disponibles ou pour livraison Août/Septembre sont offerts à P.T. 4 par sac.

Le stock à Port-Tewfick est de 11.000 balles et si l'on tient compte des livraisons déjà faites à l'intérieur et de la marchandise attendue, la situation n'est pas brillante. La baisse de Calcutta était vraiment de trop.

Pour les sacs à oignons on est inactif mais soutenu à 43 paras.

Les autres spécialités sont aussi en léger recul et leurs prix s'établissent comme suit :

Sacs ---	Chargement ---	Disponible
Lbs.		P.T.
2 1/4	39/-	2 12/40
2 1/2	45/6	2 25/40
3 1/4	57/9	3 17/40
5	86/-	5 04/40
5 (extra)	92/-	5 16/40

HESSIAN CLOTH

Oz 10 1/2 AB 2.000 yds. Lst. 16 10/- par balle.

Oz 8 AB 2.000 yds. Lst. 12.15/- par balle.

Le stock de sacs divers dans les Bonded de Port-Said est de 5.534 balles contre 4.389 balles de la semaine dernière.

CHAMBRE DE COMPENSATION

CAIRE

du 15 au 20

Nombre des effets présentés à la Compensation :

7.105 d'un montant de 1.266.583 L.E.

Même semaine 1937 :

7.056 d'un montant de 1.534.776

Total du 1er Janvier 1938 à ce jour :

315.963 d'un montant de 45.568.362

Même période 1937 :

307.699 d'un montant de 49.616.684

ALEXANDRIE

du 15 au 20

Nombre des effets présentés à la Compensation :

4.146 d'un montant de 802.011 L.E.

Même semaine 1937 :

3.969 d'un montant de 780.018

Total du 1er Janvier 1938 à ce jour :

163.917 d'un montant de 32.920.471

Même période 1937 :

163.498 d'un montant de 36.548.284

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "SEFINA" S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Egypte et l'Etranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Etrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS